



Licenciement pour diffamation

Par **kickass**, le **23/12/2013** à **17:04**

Bonjour,
Suite à mon dépôt de plainte pour vol à la gendarmerie contre mon employeur sur lequel j'ai mentionné : "qu'il avait la réputation d'être une personne malhonnête au sein de son entreprise. Que beaucoup de ses employés se plaignent de lui."
Suis-je susceptible d'être licencié ?
Cdt

Par **DSO**, le **23/12/2013** à **17:20**

Bonjour,
L'employeur peut licencier qui il veut quand il le veut.
Il vous restera la possibilité de saisir le Conseil de Prud'hommes pour obtenir éventuellement des dommages intérêts pour licenciement sans cause réelle et sérieuse, si le motif invoqué pour le licenciement n'est pas justifié.
Cordialement,
DSO